

DECRET N°2015- 203 DU 13 AVRIL 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-432 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 89-299 du 28 juillet 1989 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) en sa séance du 26 septembre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 29 janvier 2015,



DECRETE:

Article 1^{er}.- Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) tel qu'il figure en annexe.

Article 2- Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



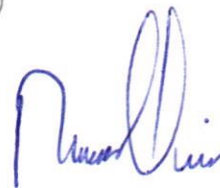
Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Economie
Maritime et des Infrastructures
Portuaires,



Komi KOUTCHE



Rufin Orou Nan NANSOUNON

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – HCJ 2 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – SGG 2 – HAAC 2 – MEFPD 2 – MDAEP 2 – MEMIP 2 –
Autres Ministères 24 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI-DGE 6 – IGF 1 – BN-DAN-DLC 3 – GCONG-DCCT-INSAE 3 –
BCP-CSM-IGAA 3 – UAC-ENEAM-FADESP-FASEG 4 – UNIPAR 1 – CNCB 5 – JORB 1.

